

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 04 MARS 2024
Délibération n° DE_2024_018**

Le 04 mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack et Noémie VANDERNOOT
Absents excusés : MASNATA Mallaury
Secrétaire : Noémie VANDERNOOT

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations 2024

Après avoir examiné les propositions de la commission « vie associative » relatives à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024,

Mmes BRUN, HERMANT et VANDERNOOT ne prennent pas part au vote car membres d'un CA associatif.

Le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR et une abstention (Mme TERROT) :

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2024 :

NOM de l'association	Montant 2024 alloué
Amicale des combattants de la vallée du Roubion	150€
Les Amis du Pays de Bourdeaux	450€
La Tirelire	850€
Chapelle Saint Jean de Crupies	150€
Comité du 15 août	2000€
Coopérative scolaire	300€
Les Echos de Couspeau	250€
FSE Collège de Dieulefit	150€
Les grands anciens du rugby Dieulefit Bourdeaux	150€
Médiacultures	1100€
Nouvelles du conte	1000€
La pétanque bourdeloise	800€
Tours de jeux - Ludothèque	500€
USB Tennis Multisports	500€
USDB Rugby	500€
Les restaurants du cœur	200€
Association familiale de Dieulefit	150€
TOTAL	9200€

AJOUTE que la commission a fait le choix de ne pas subventionner certaines associations, qui bénéficient de salles gratuitement.

DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

